

l'unanimité l'admission dans la première Subdivision de 21 hommes qui avaient par écrit, le 29 décembre 1907, postulé un engagement volontaire de 5 ans renouvelable conformément au décret de 1903. Ce sont :

Heid Nicolas ( 21.1.1851 - 27.7.1918 ) 56 ans  
 Charcusset Louis ( 8.12.1882 - 27.7.1921 ) 26 ans  
 Rousset Henri ( 11.9.1883 - 8.10.1918 ) 25 ans  
 Jeanneret Henri ( 20.12.1884 - 29.11.1957 ) 24 ans  
 Garnier Jules ( )  
 Emey Francis ( 17.2.1880 - ) 27 ans  
 Galacier Albert ( 2.8.1881 - 22.5.1931 ) 27 ans  
 Brenot Paul ( 8.5.1864 - 24.2.1951 ) 44 ans  
 Mailley Louis ( 30.3.1872 - ) 35 ans  
 Grandperrin Louis ( 1.10.1878 - 23.5.1916 ) 29 ans  
 Cornebois Émile ( 10.2.1862 - 1.5.1942 ) 46 ans  
 Jacoulet Auguste ( 30.10.1869 - 24.1.1935 ) 38 ans  
 Bévalot Abel ( 1.12.1870 - 03.09.1948 ) 37 ans  
 Nicolet Louis ( 26.5.1864 - 18.3.1931 ) 43 ans  
 Roux François Pierre ( 4.7.1865 - 21.7.1932 ) 42 ans  
 Roux Louis Alexandre ( 15.4.1875 - 18.1.1947 ) 32 ans  
 Mouchet Just ( 5.3.1844 - 20.1.1922 ) 63 ans  
 Nicolet Léon ( 14.5.1871 - 13.3.1950 ) 36 ans  
 Paillard Alfred ( 12.8.1861 - 10.2.1946 ) 46 ans  
 Frenier Antoine ( 27.11.1859 - 21.2.1926 ) 48 ans  
 Frenier Pierre Alfred ( 31.10.1861 - 12.5.1935 ) 46 ans

Sur proposition du Préfet, le premier commandant de la Subdivision fut le sous-lieutenant Painchaud Auguste ( 5.1.1851 - 23.6.1922 ) nommé le 27 février 1908 pour 5 ans par le Président de la République Armand Fallières.

## II.- La première Subdivision: son fonctionnement , son activité

Sous les ordres du sous-lieutenant Painchaud la première Subdivision des pompiers de Boulot était encadrée , par :

- Le sergent Rousset François qui signe son engagement volontaire le 1er mars 1908 .
- Les caporaux Roux Alexandre et Nicolet Louis.

Le sapeur Jacoulet Auguste était le clairon de la compagnie.

D'après les archives, des dysfonctionnements dans le commandement de cette première Subdivision apparaissent dès sa formation. Ils aboutissent à la nomination le 9 juin 1910 du sergent Rousset François au grade de sous-lieutenant. Il devient le nouveau commandant des sapeurs-pompiers.

Malgré des débuts difficiles cette première Subdivision assura dès février 1908 ses obligations. Elle intervient dans un incendie à Bussières le 28 février et un feu de cheminée à Boulot le 1er mars 1908. En 1909 elle est engagée dans deux incendies à Cussey-sur-l'Ognon, un à Etuz et un à Geneuille.

En dépit de l'absence d'un Règlement interne proposé par le commandant Rousset le 10 décembre 1910 mais accepté par le préfet que le 27 juillet 1912, dès sa création la Subdivision de Boulot a suivi des règles de fonctionnement